



DEPARTEMENT DU LOIRET  
COMMUNE DE VENNECY - 45760 -

Arrêté municipal  
N° 2023-66  
Réglementant le stationnement d'un camion benne et deux bennes  
Rue de la Moinerie

**Le Maire de la commune de Vennechy,**

Vu le code de la route et notamment ses articles R44, 53-2, 225 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la législation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande présentée le 9 octobre 2023 par l'entreprise NDA Fermeture représentée Mme Angélique NICOLAU (02 38 21 69 00 – angelique.nicolau@ndafermeture.fr) sise 350 rue de Marigny – ZA du Pressoir vert à SEMOY (45400) pour le stationnement d'un camion benne et deux bennes, rue de la Moinerie à Vennechy (45760) ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – A compter du 9 octobre 2023 et pour une durée prévue de 15 jours, la société mentionnée ci-dessus est autorisée à occuper le domaine public devant le 12 rue de la Moinerie à Vennechy (45760) pour le stationnement d'un camion benne et deux bennes.

**Article 2** – la fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** – Le présent règlement sera transmis :

- A l'entreprise NDA Fermeture
- Gendarmerie de Neuville-aux-Bois
- SDIS 45
- SITOMAP de Pithiviers

A Vennechy,  
le 9 octobre 2023

Le Maire,  
Roger DESLANDES

